



VILLE DE CLERMONT AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est par la présente donné par la soussignée à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées :

Qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont au cours de laquelle seront adoptés le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 sera tenue le lundi 12 décembre 2022 à 20 h 30 à la salle du conseil de la Ville située au 2 rue Maisonneuve à Clermont.

DONNÉ À CLERMONT, CE 2^e jour du mois de décembre 2022.

France D'Amour
Directrice générale